

# Les outre-mers français. Actualités et Études

Volume I - Année 2012

## « Portes océanes »

Collection dirigée par Frédéric Angleviel,  
Professeur des universités en histoire

**C**ette collection est dédiée en premier lieu à une meilleure connaissance de l'Océanie et des espaces insulaires à partir de l'édition cohérente des articles épars de chercheurs reconnus ou de la mise en perspective d'une thématique à travers les contributions les plus notables. La collection « Portes océanes » a donc pour objectif de créer des ponts entre les différents acteurs de la recherche et de mettre à la disposition de tous des bouquets d'articles et de contributions, publications éparses méconnues et souvent épuisées. En effet, la recherche disposant désormais de très nombreuses possibilités d'édition, on constate souvent une fragmentation et une dissémination de la connaissance. Ces rééditions en cohérence se veulent donc un outil au service des sciences humaines et sociales appliquées aux milieux insulaires et plus particulièrement à ceux de l'aire Pacifique.

En second lieu, la collection « Portes océanes » a pour ambition de permettre la diffusion auprès du public francophone des principaux résultats de la recherche internationale, grâce à une politique concertée et progressive de traduction. Tout naturellement, elle permettra aussi la publication de colloques ou de séminaires sans s'interdire la publication d'ouvrages mettant à la disposition du public les derniers travaux universitaires ou des recherches originales portant sur les milieux insulaires, les outre-mers francophones et la région Pacifique.

Sous la direction de Frédéric Angleviel

# Les outre-mers français. Actualités et Études

Volume I – Année 2012

*Projet conjoint initié au titre de l'année des outre-mers (2011) par :*

Centre de Recherche sur les Sociétés de l'océan Indien (CRESOI, Université de La Réunion) ;

Centre de Recherches Interdisciplinaires en Lettres, Langues, Arts et Sciences  
Humaines (CRILLASH, Université des Antilles-Guyane) ;

Centre de Recherche Juridique (CRJ, Université de La Réunion) ;

Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe  
(CRPLC-UMR CNRS 8053, Université des Antilles-Guyane) ;

Institut de Droit d'Outre-Mer (IDOM, Université d'Aix-en-Provence) ;

Laboratoire Gouvernance et Développement Insulaire (GDI, Université de la Polynésie française) ;

Maison de la Mélanésie – Paul de Deckker (MM-PdD, Nouméa, Nouvelle-Calédonie).



MISE EN PAGE  
Totem Infographie | Tél : (687) 79 54 30 | toteminfo@me.com

RELECTURE  
Éliane Jechoux

TRADUCTION DES RÉSUMÉS  
Dominique Lataste

© LHarmattan, 2012  
5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris  
<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-99652-6  
EAN : 9782296996526

## Collection « Portes océanes »

### Déjà parus

- Angleviel Frédéric** : *Histoire de la Nouvelle-Calédonie. Nouvelles approches, nouveaux objets*, 2005.
- Faessel Sonia** : *Vision des îles : Tahiti et l'imaginaire européen. Du mythe à son exploitation littéraire (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, 2006.
- Moyrand Alain** : *Droit institutionnel de la Polynésie française*, 2007.
- Chatti Mounira, Clinchamps Nicolas et Vigier Stéphanie (dir.)** : *Pouvoir(s) et politique(s) en Océanie – Actes du XLIX<sup>e</sup> colloque CORAIL*, 2007.
- Al Wardi Sémir** : *Tahiti Nui ou les dérives de l'autonomie*, 2008.
- Angleviel Frédéric (dir.)** : *Chants pour l'au-delà des mers. Mélanges en l'honneur du professeur Jean Martin*, 2008.
- Carteron Benoît** : *Identités culturelles et sentiment d'appartenance en Nouvelle-Calédonie*, 2008.
- Angleviel Frédéric et Lebigre Jean-Michel (dir.)** : *De la Nouvelle-Calédonie au Pacifique*, 2009.
- Dumas Pascal et Lebigre Jean-Michel (dir.)** : *La Brousse, représentations et enjeux*, 2010.
- Debene Marc et Pastorel Jean-Paul (dir.)** : *La « loi du pays » en Polynésie française*, 2011.
- Pechberty Dominique** : *Vie quotidienne aux îles Marquises*, 2011.
- Pechberty Dominique** : *Récits de missionnaires aux îles Marquises*, 2011.
- Maresca Pierre** : *L'Exception calédonienne*, 2011.
- Cartacheff Nathalie** : *La vie quotidienne à Maré au temps des Vieux*, 2012.
- Bertram Robert** : *La bipolarisation politique de la Nouvelle-Calédonie depuis 1975*, 2012.
- Moyrand Alain** : *Droit institutionnel et statutaire de la Polynésie française*, 2012.

### À paraître

- Angleviel Frédéric (dir.)** : *La Mélanésie. Actualités et Études*.
- Chatti Mounira (dir.)** : *Masculin/Féminin : Sexe, genre, identité*.
- Ali Abdallah Ahmed** : *Le statut juridique de Mayotte. Concilier droit interne et droit international*.
- Fidèle Michaël** : *L'évolution statutaire de la Polynésie française*.
- Inghels Elvina** : *Le tourisme en Nouvelle-Calédonie*.
- Lechat Mareva** : *Jeux politiques et processus d'autonomisation en Polynésie française, 1957-2011*.



# Éditorial

Actualités, études et recherches sur les outre-mers français  
par Angleviel Frédéric, professeur des universités

« *Ce ne sont pas des paysages, ce sont des pays, ce ne sont pas des populations, ce sont des peuples* ». Cette affirmation d’Aimé Césaire contribue à expliciter la place des régions d’outre-mer dans la France d’aujourd’hui, au-delà des multiples clichés qui obscurcissent les réalités, entre catastrophes naturelles et paradis exotiques, crises économiques autant qu’historiques, politiques d’assimilation et luttes de décolonisation.

Et comme le disait en 2011 le commissaire de l’année des outre-mers<sup>1</sup>, Daniel Maximin : « Ni « poussières d’îles » balayées comme fétus par l’histoire et la géographie, ni « porte-avions » lointains des centres du monde, les régions d’outre-mer auront sans aucun doute à cœur de se faire porte-voix d’elles-mêmes et entre elles, et des régions cousines de la Caraïbe et de l’Atlantique, de l’océan Indien et du Pacifique, et contre les impasses du présent, *porte-voies* de leurs carrefours à proposer ».

\*

Cette publication annuelle a vocation à devenir une revue à part entière dès que sa pérennité sera assurée. Elle a pour objectif de mettre en relations concrètes les trois océans de l’outre-mer français, soit l’espace Atlantique des Antilles/Guyane/St-Pierre-et-Miquelon, les terres de l’océan Indien, Réunion/Mayotte/TAAF, et les collectivités de l’océan Pacifique, Nouvelle-Calédonie/Polynésie française/Wallis-et-Futuna.

Dans une première partie, cette publication présente l’actualité, qu’elle soit politique, économique, sociale ou culturelle, pour chacune des 12 collectivités concernées (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, la Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, TAAF et Wallis-et-Futuna).

---

1. <http://www.2011-annee-des-outre-mer.gouv.fr>.

La seconde partie regroupe des études en droit et sciences humaines et sociales, dénommées aussi sciences de l'homme et de la société. Puis, cet ouvrage collectif comporte des varia et des comptes-rendus.

Les réseaux mis progressivement en place dynamiseront la réalisation de séminaires, de conférences ou d'ouvrages collectifs dédiés à l'ensemble des outre-mers français. Des hors-séries pourront être réalisés.

\*

L'organigramme est particulièrement important car cet ouvrage repose à ce jour sur la participation intellectuelle, matérielle et financière de sept des principaux centres de recherche œuvrant sur les espaces ultramarins. Initiateurs de cette impulsion dans le cadre de l'année des outre-mers, ces laboratoires accueilleront dans l'avenir d'autres groupes de recherche afin de créer un maillage toujours plus efficace et plus englobant. Le premier comité de rédaction comprend sept membres représentant les sept centres de recherche qui ont impulsé cette démarche innovante :

- Angleviel Frédéric, secrétaire général de la MM-PdD ;
- Combeau Yvan, directeur du CRESOI ;
- Daniel Justin, directeur du CRPLC ;
- Debene Marc, directeur du GDI ;
- Marteau-Lamarche Mireille, directrice du CRJ ;
- Mencé-Caster Corinne, directrice du CRILLASH ;
- Tésoka Laurent, directeur de l'IDOM.

Les membres du comité de rédaction sont sollicités en tant qu'auteurs et découvreurs d'auteurs potentiels. Ils s'engagent à ce que leurs centres de recherche fournissent tous les ans une contribution modique permettant grâce à la mutualisation d'assurer les frais de maquette et de secrétariat. Ils s'engagent aussi à acquérir auprès de l'éditeur dix exemplaires de la revue afin d'attribuer un exemplaire par auteur sélectionné par leurs soins et d'assurer distribution et promotion auprès des bibliothèques universitaires et des institutions de leurs espaces géographiques.

Le directeur de rédaction a pour responsabilité d'assurer la communication entre les laboratoires et entre les auteurs. Il s'engage à répartir l'analyse et l'évaluation des propositions de contribution en fonction des zones géographiques concernées afin que cette publication représente au mieux toutes les composantes de l'outre-mer français. Son contact : [fr.angleviel@canl.nc](mailto:fr.angleviel@canl.nc).



# Le devenir de l'outre-mer français

Jean-Pierre Doumenge

Professeur émérite en géographie à l'UPV - Montpellier 3

## Résumé

De par leur ancrage ancien dans l'histoire nationale de la France, les collectivités d'outre-mer appartiennent à présent à l'univers familier des Français. Il n'en reste pas moins vrai qu'au lendemain du grand mouvement de décolonisation du début des années 1960, aucun débat n'a véritablement été initié en France sur l'utilité du maintien d'une présence outre-mer comme facteur d'épanouissement de la communauté nationale. D'emprise principalement continentale entre 1660 et 1760, puis entre 1830 et 1960, l'espace ultramarin français est à présent essentiellement insulaire. De par les vicissitudes de l'histoire, les collectivités ultramarines sont ethniquement composites. De leurs particularismes locaux, elles tirent des identités territoriales fortes, leur permettant d'afficher une grande distance culturelle vis-à-vis de la France « hexagonale ». Dépendant largement pour leur fonctionnement des fonds publics métropolitains (le tiers de leur PIB), elles sont en demande permanente de nouvelles aides vis-à-vis du gouvernement central. Faute de pouvoir élargir le champ de leur production, leurs jeunes y sont soumis à un chômage de plus en plus massif. Compte tenu de leur fragilité économique, leur positionnement sur la scène politique française mérite d'être clarifié.

## Summary

*Because of their deep implication into the French history, the overseas communities are now familiar for all members of the French nation. But, since the 1960's decolonisation impulse, no discussion emerged to evaluate the real contribution of these communities to the national destiny. If the French colonial territory was mainly a continental area between 1660 and 1760, then between 1830 and 1960, nowadays this territory is mainly island formed. Because of the great diversity of ethnic origins, overseas populations are strongly mixed. So, all overseas communities magnify their cultural characteristics to build up strong local personalities face to the French home identity. Under a large financial dependency from the French government (a third of their IGP), the overseas communities are permanently asking for more aid. Young people are more and more exposed to unemployment. Because of their economic weakness, their political position under French sovereignty has to be clarified.*

De par leur ancrage historique multiséculaire, de par la grande fréquence des relations aériennes avec la France métropolitaine, de par leur évocation régulière dans les médias journalistiques ou télévisuels, les collectivités d'outre-mer appartiennent à présent à l'univers familier des Français. Évidemment, pour le plus grand nombre subsiste un déséquilibre de connaissance, donc d'intérêt, entre les collectivités créoles issues du domaine colonial mis en place dès les années 1600 et les collectivités raccrochées à l'espace national après 1830.

Dans la mesure où les premières comptent des diasporas relativement importantes, implantées durablement en France métropolitaine, rien d'étonnant à cela. Toutefois, les secondes commencent à être clairement perçues, de par la forte personnalité des « peuples premiers » qui s'y enracinent et la publicité touristique qui en est faite. Il n'en reste pas moins vrai qu'au lendemain du grand mouvement de décolonisation du début des années 1960, aucun débat n'a véritablement été initié en France sur l'utilité du maintien d'une présence outre-mer comme facteur d'épanouissement de la communauté nationale.

Cette présence, qui émerge au registre du « temps long », voit cohabiter des collectivités pourvues d'une grande marge d'autonomie institutionnelle (anciens TOM du Pacifique), donc du droit de se séparer de la France pour accéder à la souveraineté internationale (un référendum sur l'indépendance est d'ores et déjà prévu en Nouvelle-Calédonie, entre 2014 et 2018), et des collectivités superposant les statuts de « département » et de « région » (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion). Ces dernières collectivités émergent ainsi aux catégories institutionnelles de « régions mono départementales » ou « départements-régions » d'outre-mer de la République française (DROM) et de « régions ultra périphériques » de l'Union européenne (RUP). Mayotte qui est le 101<sup>e</sup> département français essaiera d'obtenir le statut de RUP de l'UE en juin 2012.

Malgré plusieurs lois d'orientation sur l'outre-mer, périodiquement votées par le Parlement français, des incertitudes planent de façon récurrente sur le devenir de l'espace ultramarin. L'action menée par les gouvernements français, au cours des quatre derniers siècles, apparaît essentiellement comme une suite de « coups » réalisés dans le seul but de bloquer l'expansionnisme d'une puissance concurrente se trouvant, à un moment donné de l'histoire, en position dominante à l'échelle planétaire (Espagne, puis Angleterre et enfin Allemagne).

## 1. Un espace à dominante tropicale et insulaire, vestige d'une histoire mouvementée, en forte rétraction depuis les années 1950

### 1.1. Les vestiges disparates d'entreprises menées sur une longue période

De longue date, l'espace ultramarin français s'inscrit dans les trois grands bassins océaniques de la planète (Atlantique, Indien et Pacifique) ; il est à présent essentiellement insulaire. Pourtant, à deux reprises dans le passé, il a été à dominante continentale : d'abord sous l'ancien régime, lorsque les rois de France voulurent édifier une « Nouvelle France » en Amérique du Nord ; ensuite sous la monarchie de juillet, le second empire et la troisième république, lorsque les gouvernements alors en place décidèrent d'une implantation durable en Afrique (Algérie, Afrique occidentale, Afrique centrale, Côte des Somalies et Madagascar) et dans la péninsule indochinoise (Vietnam, Laos et Cambodge).

De la fin du xv<sup>e</sup> siècle au début du xix<sup>e</sup>, les souverains des puissances européennes patronnèrent des expéditions océaniques afin de pourvoir à l'approvisionnement régulier et au meilleur prix des cours royales et des classes aisées en denrées exotiques (épices, sucre, café, cacao) ou en produits de grande valeur (fourrures, étoffes et vaisselles fines, bois, pierres et métaux précieux). Les Français entrèrent ainsi en compétition avec les Espagnols et les Portugais, puis avec les Hollandais et les Anglais et enfin avec les Allemands pour l'édification de comptoirs portuaires et pour le contrôle des territoires situés en périphérie, provoquant souvent en retour des réactions hostiles de la part des populations préétablies.

À la suite de l'expédition de Jacques Cartier (1534), les Français s'implantèrent dans l'île de Sainte-Croix (située au large du Maine, à la frontière américano-canadienne) et sur les côtes de la baie Française (actuellement baie de Fundy) ; dans le même temps, ils s'installèrent dans le sud de Terre-Neuve (à Plaisance) et surtout dans la vallée du Saint-Laurent (1604). En remontant ce fleuve, le territoire de la Nouvelle-France finit par inclure la région des Grands Lacs, pour s'étirer, à partir de 1682, jusqu'au golfe du Mexique, du fait de la descente de la rivière Ohio, puis du fleuve Mississippi et de l'implantation de forts-comptoirs dans un très vaste espace allant de l'axe fluvial précité aux Montagnes Rocheuses. Cet immense ensemble continental finit par être découpé en trois territoires, l'Acadie, le Canada et la Louisiane. Le premier était placé sous le commandement de Port-Royal relayé par Fort Saint-Jean, le second sous celui de Québec relayé par Montréal, le troisième sous celui de la Nouvelle-Orléans relayé par Saint-Louis.

En parallèle, la France s'implanta en Amérique du Sud, sur le bouclier guyanais (1604) et dans l'arc des petites Antilles, ainsi que dans le sud de l'océan Indien.

Dans le cas de la Caraïbe, il s'agissait de participer, comme en Amérique du Nord, à la conquête du « nouveau monde » ; dans le cas des Mascareignes, il s'agissait de disposer de points d'avitaillement sur la « route des Indes », traditionnellement suivie par toutes les marines de l'Europe occidentale pour l'acquisition des épices et des objets précieux (sous-continent indien, Insulinde et Chine méridionale).

Aux Antilles, l'implantation française débuta en 1625 à Saint-Christophe, pour se poursuivre en 1635 en Martinique et en Guadeloupe, avant de s'étendre dans les années 1640 à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, à Sainte-Lucie et à la Dominique, à Saint-Vincent et aux Grenadines, puis à la partie occidentale de l'île d'Hispañola (Saint-Domingue) ; ce dernier territoire fut officiellement reconnu français en 1697, la partie orientale d'Hispañola (Santo Domingo) étant acquise auprès de l'Espagne en 1795. En 1804, une révolte expulsa les Français de la partie occidentale de la « grande île » ; en 1806, l'Espagne récupéra la partie orientale, sur fond de guerre civile inter régionale (entre « quartiers » de la colonie).

Dans l'océan Indien, les Français fondèrent Fort-Dauphin dans le Sud de Madagascar en 1642. Ils s'implantèrent la même année à Mascarin (rebaptisée ensuite Bourbon, puis Réunion). En 1677, les Français prirent pied à Gorée, à proximité de la presqu'île du Cap Vert, puis à l'embouchure du fleuve Sénégal (Saint-Louis), pour compléter leur balisage de la route des Indes. Ils fortifièrent aussi leur position dans l'océan Indien en prenant possession en 1715 de l'île Maurice (découverte par les Portugais en 1505, occupée par les Hollandais de 1598 à 1710, rebaptisée Île de France par le malouin G. Dufresne d'Arse) et de Rodrigues, puis en 1781 des Seychelles. Avec la construction de Port Louis et l'implantation d'une puissante économie sucrière, l'Île de France devint le centre de la stratégie française à l'est du cap de Bonne-Espérance.

Dans le sous-continent indien, la Compagnie (française) des Indes orientales s'implanta d'abord dans des ports où d'autres compagnies européennes effectuaient déjà des transactions, puis elle fonda ses propres comptoirs sur la côte du Coromandel (bordant l'actuel Tamil Nadu), s'organisant durablement à Pondichéry à partir de 1673, grâce à une donation d'un seigneur local, pour y développer le commerce des épices et plus encore pour y produire des étoffes à partir du filage et du tissage du coton local. En 1702, le gouvernement royal décida d'y édifier une forteresse, après avoir obtenu l'autorisation du Grand Moghol.

Peu satisfait par le rendement des activités agricoles, minières ou commerciales des compagnies à charte, Colbert convainquit Louis XIV d'établir un contrôle direct sur les territoires ultramarins français en les érigeant en « colonies » : dès lors, la mise en place de leur peuplement suivit des instructions ministérielles, leur protection militaire étant placée sous la responsabilité d'un « gouverneur » et

l'impulsion de leur développement économique sous celle d'un « intendant », comme dans les « provinces » du royaume. Ce changement statutaire intéressa dès 1663 la Nouvelle-France, ultérieurement les Antilles, la Guyane, les Mascareignes et les comptoirs des Indes. De par le savoir-faire de certains de leurs responsables, en particulier de Duplex aux Indes (entre 1742 et 1753), ces territoires continentaux ou insulaires devinrent des enjeux importants dans la rivalité opposant les Français aux Britanniques.

Aux Amériques, du fait de la grande faiblesse démographique et du médiocre rendement économique de ses positions, la France se trouva dans l'obligation de céder définitivement divers territoires à l'Angleterre :

- en 1713, Saint-Christophe, Terre-Neuve, les abords méridionaux de la baie d'Hudson et l'Acadie « péninsulaire » (devenue Nouvelle-Écosse) ;
- en 1763, le Canada (sauf les îlots Saint-Pierre-et-Miquelon), l'Acadie « en terre ferme » (devenue Nouveau Brunswick), l'île Royale (Cap-breton) et l'île Saint-Jean (Prince Édouard), enfin la Louisiane orientale (à l'est du Mississippi).

En parallèle, l'Espagne récupéra de 1763 à 1800 la Louisiane occidentale (puisque située en continuité de ses « possessions mexicaines »), avant que la France ne la vende en 1803 aux États-Unis d'Amérique, État souverain (reconnu au plan international en 1783) regroupant sur une base fédérale les « treize colonies » britanniques de la côte atlantique. Désormais, la présence française en Amérique du Nord n'a plus qu'un caractère interstitiel, d'expression purement culturelle.

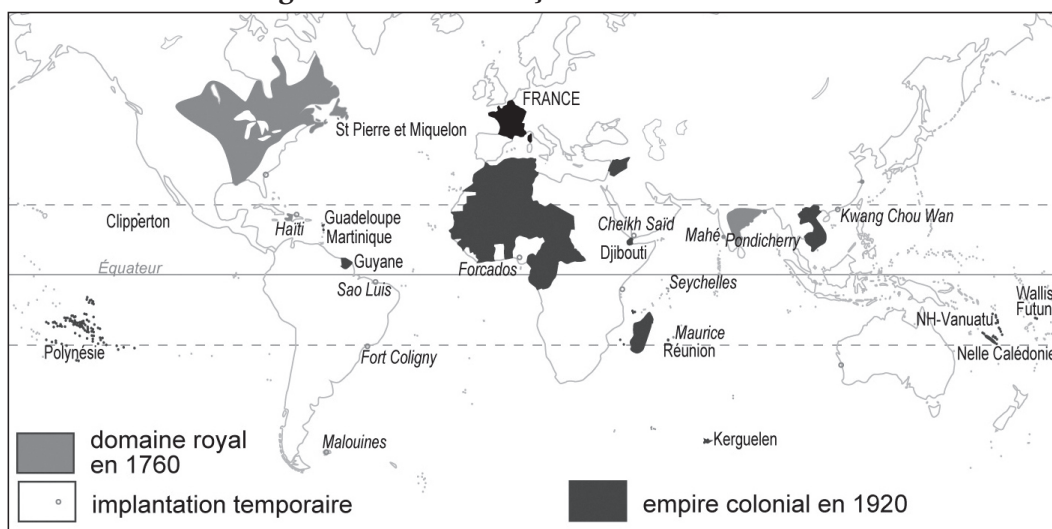
En Inde, malgré un commerce lucratif réalisé avec divers « protectorats », la France perdit pour l'essentiel, en 1763, son territoire d'influence alors que la côte orientale du sous-continent était pour l'essentiel sous le contrôle des Français et les principautés du plateau du Dekkan sous son attraction. Dès lors, la présence française se limita à cinq comptoirs portuaires sans pouvoir bénéficier des ressources des arrière-pays, en général drainées par les Britanniques vers Bombay, Madras ou Calcutta. Pondichéry (1673), Karical (1738), Chandernagor (1673), Mahé (1721) et Yanaon (1723) furent finalement rattachés à la toute nouvelle République fédérale indienne (1949).

Fort de 8 millions de km<sup>2</sup> de superficie dans les années 1750, le domaine royal de colonisation tirait pour l'essentiel sa richesse des « îles », exportant épices, sucre et café. Voilà pourquoi la perte de la Nouvelle-France ne fut pas interprétée, à l'époque, comme un événement dramatique. Il n'en fut pas de même lors de l'émancipation de Saint-Domingue (devenu Haïti en 1804) et surtout lors des prises de décision émanant du Congrès de Vienne (1815) : confirmation par les puissances européennes victorieuses de Napoléon I<sup>er</sup> de la souveraineté française

sur la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion, sur les cinq comptoirs des Indes, enfin sur Gorée et Saint-Louis du Sénégal ; cession au Royaume-Uni de Maurice/Île de France, de Rodrigues et des Seychelles (océan Indien), de la Dominique, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et des Grenadines (Antilles).

Afin de répondre aux besoins de la métropole, les gouvernements français qui se succédèrent entre 1830 et 1920 firent en sorte de reconstruire un espace colonial dans les régions tropicales et subtropicales permettant aux industriels nationaux de bénéficier au meilleur coût des ressources minières ou agricoles nécessaires au bon développement de leurs entreprises. Tout en maintenant leur intérêt pour les îles océaniques, les hommes au pouvoir à Paris impulsèrent des expéditions puis décidèrent d'implantations sur le continent africain et dans l'Asie des moussons. À l'issue du traité de Versailles (1920), l'empire colonial de la France s'étendait ainsi sur 13 millions de km<sup>2</sup>, sans toutefois pouvoir concurrencer en superficie, en population et en volume de ressources l'empire mis en place par les Britanniques depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

**Fig. 1. Outre-mer français entre 1600 et 1920.**



Depuis 1848, le territoire de l'Algérie était divisé en « départements », marquant ainsi la volonté du pouvoir colonial d'une association durable au devenir de la France métropolitaine. À la demande de leur représentation parlementaire, un statut « départemental » fut aussi dévolu en 1946 aux quatre terres ultramarines restées françaises en 1815 (les « vieilles colonies » de Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion) ; à la même date, les autres collectivités coloniales furent dotées d'un statut de « territoire d'outre-mer » (TOM), pourvu d'un régime de large autonomie en 1956 (loi Defferre) ; enfin, les protectorats et les territoires sous mandat de la

« Communauté des Nations » (SDN/ONU) accédèrent à l'indépendance entre 1945 et 1955, souvent dans la difficulté, par suite de l'exacerbation des intérêts divergents des élites locales et des milieux d'affaires coloniaux, parfois aussi sous la pression de groupes militant en faveur de la mise en place de régimes communistes fondés sur l'application de la doctrine marxiste-léniniste alors en vogue.

Finalement, avec la promulgation de la Constitution de la cinquième république (1958), tous les « peuples d'outre-mer » eurent la possibilité d'accéder à l'indépendance. Seule la Guinée vota en sa faveur ; mais, en 1960, un mouvement de « décolonisation » fut initié pacifiquement dans tous les autres TOM continentaux africains et à Madagascar. L'accès de l'Algérie à la souveraineté internationale n'intervint qu'en 1962, à l'issue d'une période insurrectionnelle de près de huit ans. Le contexte dramatique qui a prévalu en l'Algérie et les modalités tumultueuses de son indépendance peuvent expliquer l'effacement de l'intérêt des Français pour les affaires ultramarines, au cours des décennies ultérieures, d'autant plus qu'un long processus de mise en place d'une solidarité continentale s'élaborait au même moment en Europe, dans le cadre de la Communauté économique européenne (CEE), puis de l'Union européenne (UE).

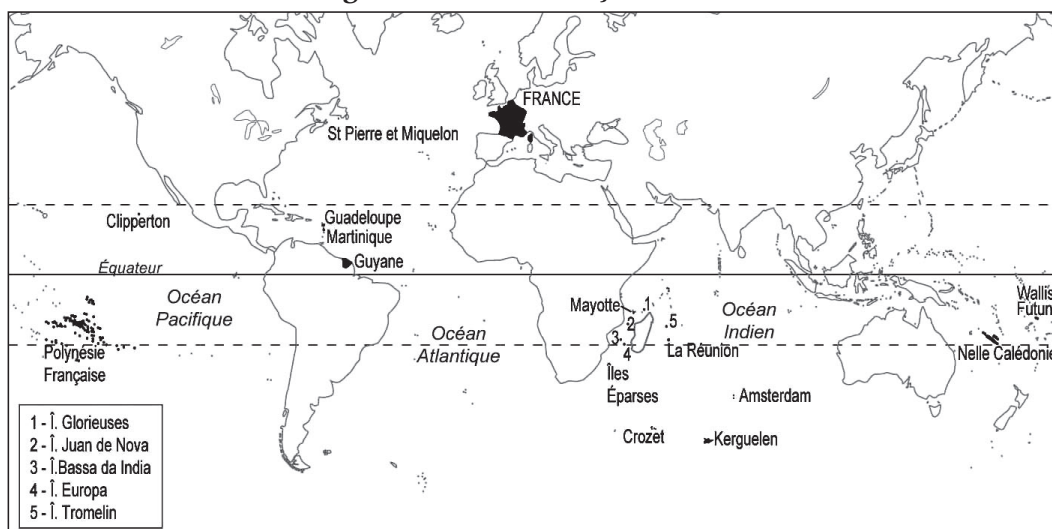
De façon concomitante, l'effondrement du bloc des pays communistes (1989) et l'éclatement de l'Union soviétique (1990) mirent un terme à la période de la « guerre froide » et à celle de la « décolonisation ». À l'exception du peuple autochtone (kanak) de Nouvelle-Calédonie, aucun peuple d'outre-mer resté sous souveraineté française ne revendique plus l'indépendance. C'est beaucoup plus la recherche d'une large autonomie institutionnelle s'appuyant sur un financement public métropolitain stable qui est recherché comme forme de « décolonisation ».

De l'espace colonial acquis après 1830, subsistent cinq collectivités insulaires en 2012 :

- l'île de Mayotte, située dans l'archipel des Comores, a été acquise par la France en 1841 du sultan de Dzaoudzi, par achat en viager ; les sultanats comoriens voisins d'Anjouan, de la Grande Comore et de Mohéli sont devenus « protectorats » en 1866, puis « dépendances » de Mayotte à partir de 1892, l'archipel étant rattaché dans son ensemble à Madagascar de 1912 à 1946 ; trois des quatre îles donnèrent naissance en 1976 à la « République fédérale islamique des Comores », la quatrième (Mayotte) devenant le cinquième « département d'outre-mer » français en 2011 ;
- dans le Pacifique oriental, l'archipel des Marquises fut annexé en 1842 ; la même année, les États du « roi » Pomaré (Tahiti, Moorea, l'archipel des Tuamotu, Tubuaï et Raivavae aux Australes) furent érigés en protectorat ; en 1844, il en alla de même de l'archipel des Gambier ; cet ensemble insulaire devint

- « colonie » en 1880 ; suivirent les annexions de Rapa en 1881, des Îles Sous-le-Vent en 1898, de Rurutu en 1900 et de Rimatara en 1901 ; ces différents ensembles insulaires constituèrent les Établissements français d'Océanie, rebaptisés Polynésie française en 1956 par l'Assemblée territoriale ;
- dans le Pacifique occidental, la France prit possession de la Nouvelle-Calédonie et de Kunié/Île des Pins en 1853, puis des Îles Loyauté (à sa majesté britannique) en 1864 ;
- en Océanie centrale, l'archipel de Wallis-et-Futuna, terre de fort ancrage du catholicisme dans le « Grand Océan » (pour cela siège d'un évêché), devint « protectorat administratif » en 1886, puis TOM en 1961.

**Fig. 2. Outre-mer français en 2012.**



En ce qui concerne le TOM des « Terres australes et antarctiques », le seul à ne pas présenter de peuplement stable, il associe les îles Kerguelen et Crozet, celles de Nouvelle-Amsterdam et Saint-Paul, et, depuis 2007, les îles Éparses (Glorieuses, Bassa da India, Europa, Juan de Nova et Tromelin, situées dans le canal de Mozambique, rattachées à Madagascar de 1924 à 1960) ; la Terre Adélie (portion du continent antarctique sur laquelle la France exerce un contrôle dans le cadre d'une convention internationale, non une souveraineté) y est administrativement rattachée depuis 1955.

Actuellement, l'espace de souveraineté française situé outre-mer compte plus de 2,6 millions d'habitants ; il s'étend sur 3 150 km<sup>2</sup> dans l'arc caraïbe, 91 000 km<sup>2</sup> sur le bouclier guyanais, 10 450 km<sup>2</sup> en océan Indien et 23 400 km<sup>2</sup> dans le Pacifique Sud. De sa position essentiellement insulaire, donc fragmentée et limitée, découle tout de même le contrôle sur un espace maritime vaste (ZEE de 11 millions



de km<sup>2</sup>), donc sur des ressources marines potentiellement importantes que les ultramarins souhaitent voir un jour exploitées car, à part en Nouvelle-Calédonie, les ressources naturelles terrestres de leurs collectivités ne sont pas suffisantes pour assurer durablement leur autonomie économique.

## **1.2. Des milieux biophysiques fragiles, souvent confrontés aux turbulences de la nature, recelant diverses formes d'endémisme**

Pour la plupart, les collectivités ultramarines françaises sont confrontées aux aléas telluriques et climatiques. À l'exception de la Guyane qui s'étend sur une partie d'un vieux socle continental, elles se situent toutes à présent en milieu insulaire. La formation de ces îles est liée à la dynamique géotectonique induite par le glissement incessant des plaques lithosphériques, sauf pour Saint-Pierre-et-Miquelon, résultat de l'ennoyage postglaciaire d'une bordure de massif ancien (bouclier canadien) achevé il y a 10 000 ans.

Toutes les autres îles sont le produit de la remontée de matières magmatiques provenant des couches profondes du manteau terrestre. Elles peuvent se former le long du plan de friction de deux plaques (l'une continentale, l'autre océanique) et être à l'origine d'« arcs bordiers » (tel celui des Petites Antilles) ou être générées par un « point chaud » lorsqu'une plaque océanique présente une déchirure. Comme toute plaque est soumise à un déplacement continu, le même point chaud peut, dans le temps, être à la base de la construction de plusieurs îles. Dans le Pacifique, les bâtis insulaires liés à des points chauds s'alignent toujours le long d'axes nord-ouest/sud-est.

Dans le cas des arcs bordiers, on est confronté à un volcanisme explosif (laves visqueuses), très dangereux pour les populations environnantes (comme en Martinique ou en Guadeloupe) ; dans le cas des îles de points chauds, on est en présence d'un volcanisme effusif (laves fluides), seulement destructeur du couvert végétal par écoulement en nappes (cas actuel de la Réunion, anciennement de Mayotte et des archipels constituant la Polynésie française).

La Grande Terre néo-calédonienne s'est construite elle aussi à partir de laves basaltiques, il y a 38,5 millions d'années. À l'oligocène, du fait de la compression de la bordure orientale de la plaque continentale australienne, cette terre a enregistré un nappage complet par remontée lente et massive de matériaux ultrabasiques provenant des couches internes du manteau terrestre. Cette masse d'ultrabasites a connu une phase de pénéplanation au miocène. Au pliocène, la Grande Terre a enregistré un basculement général et une métamorphisation partielle (mont Panié), l'érosion fluviale dégageant, de part et d'autre de la chaîne centrale, une série de massifs recelant des ressources minières, tout particulièrement du nickel dont